

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Handicapés

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Direction générale de la cohésion sociale

Sous-direction de l'autonomie
des personnes handicapées
et des personnes âgées

Bureau insertion et citoyenneté

Direction générale de la santé

Sous-direction de la promotion de la santé
et de la prévention des maladies chroniques

Bureau de la santé mentale

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction de la régulation
de l'offre de soins

Bureau des prises en charge post-aiguës,
pathologies chroniques et santé mentale

Instruction DGCS/3B/DGS/MC4/DGOS/R4 n° 2012-410 du 12 décembre 2012 relative au recensement par les ARS des ressources locales compétentes en matière de soutien psychologique des personnes sourdes et malentendantes

NOR : AFSA1242114J

Validée par le CNP le 7 décembre 2012. – Visa CNP 2012-276.

Date d'application : immédiate.

Résumé : cette instruction vise à proposer aux ARS une méthodologie de recensement des ressources locales compétentes en matière de soutien psychologique des personnes sourdes et malentendantes (mise en œuvre des mesures 11 et 35 du plan national en faveur des personnes sourdes et malentendantes 2010-2012).

Annexes :

Annexe I. – Composition du groupe de travail.

Annexe II. – Liste des unités d'accueil et de soins pour les patients sourds.

Annexe III. – Liste des centres d'évaluation et de réadaptation des troubles de l'audition.

Annexe IV. – Équipes pluridisciplinaires pour la prise en charge des personnes acouphéniques et/ou hyperacousiques.

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé (pour mise en œuvre).

Dans le cadre du plan national en faveur des personnes sourdes et malentendantes 2010-2012, les pouvoirs publics ont souhaité accorder une attention particulière à la prise en charge de la détresse psychologique (1) (2) des personnes sourdes, malentendantes, devenues sourdes, souffrant d'acouphènes, d'hyperacousie et/ou de troubles associés (le terme « personnes sourdes et malentendantes » sera utilisé par commodité dans le présent document, sauf lorsque la précision aura paru nécessaire).

Plusieurs mesures du plan répondent à cette préoccupation (mesures 11, 34, 35 et 36).

Deux problématiques particulières se posent pour les personnes sourdes et malentendantes :

- l'accès à des soins en santé mentale adaptés aux personnes sourdes, du fait de leur difficulté de communication et de la méconnaissance des effets de la surdité par les professionnels ;
- la prise en charge de la souffrance psychique induite, ou majorée, par la surdité, ainsi que celle des personnes malentendantes, devenues sourdes, souffrant d'acouphènes, ou d'hyperacousie et de troubles associés.

La présente instruction a pour objet de répondre plus particulièrement aux mesures 11 et 35 du plan national en faveur des personnes sourdes et malentendantes 2010-2012, qui prévoient :

- le recensement par les ARS des réseaux de professionnels sensibilisés aux troubles spécifiques des personnes sourdes et malentendantes ;
- la mise à disposition dans les MDPH de l'information sur les aides psychologiques accessibles au public sourd et malentendant ainsi recensée ;
- l'aide aux personnes sourdes et malentendantes à l'accès aux ressources compétentes locales en matière de soutien psychologique.

Ces éléments permettront également de répondre en partie à l'action 8 de la mesure 3 du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, laquelle vise à prévenir et accompagner la détresse psychologique des personnes sourdes et malentendantes.

Afin de faciliter ce recensement local, qui doit être organisé par les ARS, la présente instruction souhaite proposer des éléments de méthode pour le recueil des données locales, ainsi que des données qui semblent incontournables dans le cadre de ce recueil. Cette proposition est issue de la réflexion d'un groupe de travail qui a réuni des directions d'administration centrale, la CNSA, des associations, des professionnels de santé (composition du groupe en annexe I).

Une telle proposition ne vise pas à l'exhaustivité, mais à constituer un socle d'éléments communs à tous, qui peut être complétée au niveau local en fonction des réalités territoriales.

Les objectifs attendus de ce recensement sont les suivants :

- identification des professionnels, notamment travaillant au sein de réseaux participant à la prise en charge et au soutien psychologique des personnes sourdes et malentendantes, en précisant les collaborations sanitaire/médico-social ;
- identification et valorisation des actions locales déjà mises en place ;
- constitution d'un annuaire régional ou infrarégional pouvant être mis à disposition des usagers, notamment par le biais des MDPH ;
- première identification de besoins non satisfaits au niveau local pouvant déboucher, le cas échéant, sur l'émergence d'actions particulières à inscrire dans le cadre des schémas régionaux d'organisation des soins (SROS) ou d'organisation médico-sociale (SROMS).

Éléments de méthode pour procéder à ce recensement

La création et l'animation par l'ARS d'un groupe de travail régional, avec la participation de l'ensemble des acteurs identifiés (les réseaux professionnels et associatifs, les MDPH), pourra être un préalable à la mise en œuvre du recensement. Par sa connaissance des réseaux locaux, ce groupe permettra de mieux atteindre tous les professionnels concernés.

Il s'agira dans un premier temps d'élaborer le questionnaire à destination des professionnels et structures sensibilisés à l'accueil des personnes sourdes et malentendantes, pour identifier les ressources existantes mais également les manques.

Douze régions disposent d'unités d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes (cf. liste des 15 unités en annexe II).

Trois régions disposent de centres d'évaluation et de réadaptation des troubles de l'audition (liste des CERTA en annexe III).

Quatorze régions disposent d'équipes pluridisciplinaires pour la prise en charge des personnes souffrant d'acouphènes et/ou d'hyperacousie, regroupées au sein de l'Association française des équipes pluridisciplinaires en acouphénologie (liste des 25 équipes en annexe IV).

Les ARS pourront, notamment, s'appuyer sur ces unités, équipes et centres régionaux pour procéder au recensement des professionnels et réseaux existants. En effet, ces structures constituent des points non seulement d'accueil des personnes sourdes et malentendantes pour les soins mais également d'articulation avec les intervenants du secteur médico-social.

(1) La détresse psychologique (ou souffrance psychique) est, selon la définition de l'OMS, « un état de mal-être qui peut être réactionnel à des situations éprouvantes et à des difficultés existentielles. Elle indique la présence de symptômes anxieux et dépressifs qui ne sont pas forcément révélateurs d'une pathologie ou d'un trouble mental ».

(2) Cf. l'exploitation de l'enquête UNISDA par Pascale Roussel – EHESP : « La détresse psychologique exprimée par les personnes sourdes, malentendantes, acouphéniques, hyperacousiques. »

Catégories de professionnels et structures à recenser

Le questionnaire devra permettre de recenser les ressources mobilisables pour la prise en charge des personnes répondant à plusieurs profils, qui ont des besoins différents, et notamment :

- les personnes sourdes, qui, au cours de leur parcours, ont besoin :
 - d'accompagnement psychologique suite à l'isolement créé par leur difficulté de communication ou pour d'autres raisons, non directement liées à la surdité mais majorées par celle-ci ;
 - et de recourir à des professionnels sensibilisés aux techniques particulières de communication (langue des signes française [LSF], langage parlé complété [LPC], règles de conversation...) et ayant une connaissance suffisante de la surdité et de la symptomatologie de ses effets en santé mentale.
- les personnes malentendantes, devenues sourdes, souffrant d'acouphènes, d'hyperacousie et de troubles associés, qui n'ont pas de problèmes particuliers pour communiquer avec les thérapeutes, mais connaissent une détresse psychologique particulière liée à la perte brutale ou progressive de l'audition, ou à l'apparition des troubles de l'audition précités.

Le questionnaire devra identifier :

- les professionnels de santé libéraux, ou exerçant en établissement de santé ou dans le secteur médico-social (1) ;
- les professionnels formés à l'accompagnement psychologique des personnes sourdes et malentendantes ;
- ou les professionnels sensibilisés à cet accompagnement et pouvant identifier la détresse psychologique d'une personne sourde (par ses connaissances en LSF ou en LPC notamment) et l'orienter vers un professionnel susceptible de la prendre en charge (fonctionnement en réseau).

Pour chacun de ces professionnels, les données pouvant être utilement recueillies, dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont les suivantes :

- données d'identité, fonction, lieu d'exercice ;
- typologies des personnes accompagnées ou soignées (catégories d'âge, niveau de surdité, sourds de naissance/devenus sourds, handicaps associés, acouphéniques et hyperacousiques, appareillés/implantés) ;
- ancienneté et importance de l'accompagnement ou des soins des personnes précitées (nombre de personnes en moyenne sur une année par exemple) ;
- modes de communication utilisés ;
- compétences spécifiques (communication, formation à la prise en charge psychologique des personnes sourdes ou malentendantes, incidence des acouphènes et de l'hyperacousie) ;
- réseau mobilisé éventuellement.

Enfin, il est utile de recenser les services de droit commun (y compris la médecine du travail) qui ont mis en place des procédures particulières pour l'accueil d'une personne sourde ou malentendante (repérage de la détresse psychologique, situations d'accueil aux urgences, chez un médecin généraliste...). Des préconisations pourront ainsi être élaborées sur le territoire sur la base de ce type d'initiatives, dès lors qu'elles se seront avérées pertinentes et reproductibles pour permettre une prévention, un repérage et des soins en santé mentale adaptés aux besoins des personnes sourdes ou malentendantes.

Pour les ministres et par délégation :

La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE

Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL

Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS

(1) Médecin généraliste, ORL, psychiatre, pédiatre, infirmière, orthophoniste, psychologue, ainsi qu'assistant de service social.

ANNEXE I

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

« SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES »

**(Mise en œuvre des mesures 11 et 35 du plan national en faveur
des personnes sourdes et malentendantes 2010-2012)**

Laurent Dubois-Mazeyrie et Angélique Khaled, DGCS.

Docteur Philippe Leborgne, DGS.

Docteur William Vezinet, DGOS.

Docteur Pascale Gilbert et Roselyne Masson, CNSA.

Jean-Louis Bosc et Françoise Queruel, UNISDA.

Dominique Dufournet, BUCODES.

Roselyne Nicolas, France Acouphènes.

Docteur Catherine Querel, responsable de l'unité fonctionnelle Surdit  et sant  mentale, h pital Sante-Anne.

Docteur Jean-Michel Delaroche, responsable des centres Enfance et surdit , h pitaux d'Orsay et de Saint-Maurice.

ANNEXE II

LISTE DES UNITÉS D'ACCUEIL ET DE SOINS
POUR LES PATIENTS SOURDS EN LSF – DÉCEMBRE 2012

Unités d'accueil et de soins

UASS-LS Alsace

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

Hôpitaux universitaires de Strasbourg, Le Maillon Blanc, nouvel hôpital civil, service de médecine interne A, pôle SMOH, 1, place de l'Hôpital, 67091 Strasbourg Cedex, tél. : 03-69-55-04-53, fax : 03-69-55-17-54, SMS : 06-23-20-39-75, courriel : maillon.blanc@chru-strasbourg.fr, médecin responsable : docteur Anne Besançon.

UASS-LS Aquitaine

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

CHU de Bordeaux, pôle santé publique, groupe hospitalier Pellegrin-Tripode, 1, place Amélie-Raba-Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél. : 05-56-79-98-66, fax : 05-56-79-98-67, SMS secrétariat : 06-10-17-33-84, SMS aide-soignante : 06-10-17-33-79, courriel : accueil.sourds@chu-bordeaux.fr, MSN : accueilsourdschubx@hotmail.fr, médecin responsable : docteur Patrick Couvin.

UASS-LS Bretagne

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

CHU de Rennes, pavillon Les Marronniers, 2, rue Henri-le-Guilloux, 35033 Rennes Cedex 9, tél. : 02-99-28-37-30, fax : 02-99-28-37-29, courriel : accueil.sourd@chu-rennes.fr, médecin responsable : docteur Isabelle Ridoux.

UASS-LS Île-de-France

Unité d'informations et de soins des sourds.

Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière-Charles-Foix (AP-HP) pôle santé publique, évaluation et produits de santé, bâtiment des cliniques médicales, 47, boulevard de l'Hôpital, 75651 Paris Cedex 13, tél. : 01-42-16-14-70, fax : 01-42-16-14-71, SMS : 06-33-08-13-12, courriel : accueil.sourds@psl.aphp.fr, médecin responsable : docteur Alexis Karacostas.

UASS-LS Languedoc-Roussillon

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

CHU de Montpellier, service de médecine interne A, hôpital Saint-Éloi, 80, avenue Augustin-Fliche, 34295 Montpellier Cedex 5, tél. : 04-67-33-77-69, fax : 04-67-33-75-08, SMS : 06-85-88-36-69, courriel : apsm-medinta@chu-montpellier.fr, médecin responsable : docteur Thierry Abdou.

URASSM Lorraine

Unité régionale d'accueil et de soins pour sourds et malentendants.

Hôpital Saint-Julien, cour des Jardiniers, rue Foller, 54000 Nancy, tél. : 03-83-85-99-49, fax : 03-83-85-99-50, SMS : 06-82-18-07-13, courriel : consultation.lsf@chu-nancy.fr, médecins responsables : docteur Seigneur et docteur Isabelle Bouillevaux.

UASS-LS Midi-Pyrénées

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

Hôpital Purpan, service de médecine interne du professeur Philippe Arlet, place du Docteur-Baylac, TSA 40031, 31059 Toulouse Cedex 9, tél. : 05-61-77-68-02 ou 05-61-77-68-20, fax : 05-61-77-68-29, SMS : 06-19-51-69-22, courriel : accueil.sourds@chu-toulouse.fr, MSN : accueil_sourds31@hotmail.com, médecin responsable : docteur Laetitia Esman.

UASS-LS Nord - Pas-de-Calais

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

Groupe hospitalier de l'Institut catholique de Lille (GHICL), département des consultations externes, hôpital Saint-Philibert, rue du Grand-But, BP : 249, 59462 Lomme Cedex, tél. : 03-20-22-38-03, fax : 03-20-22-38-01, SMS : 06-22-38-85-01, courriel : accueil.sourds@ghicl.net, médecin responsable : docteur Benoît Drion.

UASS-LS Pays de la Loire

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds et malentendants en langue des signes.

CHU de Nantes, Hôtel-Dieu, aile ouest, 5^e étage, 1, place Alexis-Ricordeau, 44093 Nantes Cedex 1, tél. : 02-40-08-49-82, fax : 02-40-08-49-83, SMS : 06-46-19-14-61, courriel : accueil.sourds@chu-nantes.fr, visioconférence : oovoo:accueilsourds44, site web : www.chu-nantes.fr, médecins responsables : docteur Pascale Fuhr et docteur Ronan Morvan.

UASS-LS Poitou-Charentes

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

CHU hôpital de la Milétrie, 2, rue de la Milétrie, BP : 577, 86021 Poitiers Cedex, tél. : 05-49-44-34-20, fax : 05-49-44-34-24, SMS : 06-30-08-10-20, visioconférence : oovoo:sas-poitiers, courriel : sas@chu-poitiers.fr, médecin responsable : docteur Jérôme Laubretton.

UASS-LS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unités d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

CHU de Marseille, unité PACA Ouest, service de médecine interne, hôpital de la Conception, 147, boulevard Baille, 13385 Marseille Cedex 5, tél. : 04-91-38-28-62, fax : 04-91-38-28-63, SMS : 06-89-75-16-24, courriel/MSN : accueil.sourds-13@hotmail.fr, médecin responsable : docteur Jean Dagrón.

CHU de Nice, unité PACA Est, service polyclinique, hôpital Saint-Roch, 5, rue Pierre-Dévoluy, 06006 Nice Cedex 1, tél. : 04-92-03-33-35, fax : 04-92-03-36-96, SMS : 06-08-04-01-99, courriel : accueil.sourds@chu-nice.fr, médecin responsable : docteur Valérie Pierrot-Grumbs.

UASS-LS Rhône-Alpes

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

CHU de Grenoble, pôle pluridisciplinaire de médecine, hôpital A-Michallon, BP 217, 38043 Grenoble Cedex 09, tél. : 04-76-76-50-41, fax : 04-76-76-89-99, SMS : 06-74-08-74-45, courriel : accueil.sourds@chu-grenoble.fr, médecin responsable : docteur Benoît Mongourdin.

Unités surdités et santé mentale

Île-de-France

UTES – Unité thérapeutique Enfance et surdité.

Hôpitaux d'Orsay et de Saint-Maurice, en association, 64, rue de la Glacière, 75013 Paris, tél. : 01-42-33-97-67, fax : 01-42-33-99-48, Mobile : 06-14-29-47-30, courriel : jm.delaroche@free.fr et centre-surdite@hopitaux-st-maurice.fr, médecin responsable : docteur Jean-Michel Delaroche.

UASS Surdité et souffrance psychique

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes.

Pôle XV du centre hospitalier Sainte-Anne, consultations ambulatoires, centre médico-psychologique du SM 16, 11, rue Tisserand, 75015 Paris, tél. : 01-45-65-61-13, fax : 01-45-65-63-61, mobile : 06-89-18-89-03, courriel : m.gines@ch-sainte-anne.fr et c.louchet@ch-sainte-anne.fr, médecin responsable : docteur Catherine Querel.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

UASSM-Méditerranée, unité ambulatoire surdité et santé mentale-Méditerranée.

Hôpital de la Conception, pôle psychiatrie centre, 147, boulevard Baille, CS40002, 13385 Marseille Cedex 5, tél. : 04-91-38-28-62, fax : 04-91-38-28-63, SMS : 06-89-75-16-24, courriel/MSN : accueil.sourds-13@hotmail.fr, médecin responsable : docteur Anna Ciosi.

Autres structures

Bourgogne

Réseau sourds et santé Bourgogne.

Il s'agit d'un réseau de soins qui s'adapte à la répartition des sourds sur le territoire. Le réseau prend les rendez-vous et accompagne si nécessaire. Le réseau dispose d'interprètes pour la communication avec les professionnels de santé et est conventionné avec différents hôpitaux où sont organisées des permanences médicales en LSF, tél. : 03-80-38-18-10, mobile : 06-66-75-04-93, courriel : accueil.sourds@rssb.fr, site web : <http://www.rssb.fr>, médecin responsable : docteur Frédéric Milesi.

Rhône-Alpes

Consultation psychologique en LSF.

Centre médico-psychologique Charité, 37, rue Michelet, 42000 Saint-Étienne, tél. : 04-77-12-73-84, SMS : 06-27-65-63-07, courriel : cmp.secretariat.psy.st-etienne@chu-st-etienne.fr, psychologue responsable : Myriam Djouder.

ANNEXE III

LISTE DES CENTRES D'ÉVALUATION
ET DE RÉADAPTATION DES TROUBLES DE L'AUDITION (CERTA)

À ce jour (mai 2012), il existe trois structures permettant la prise en charge pluridisciplinaire des troubles de l'audition :

Angers

CERTA, Centre d'évaluation et de réadaptation des troubles de l'audition, 4, rue de l'Abbé-Frémond, 49100 Angers, tél. : 02-41-36-36-16, e-mail : accueil.certa@mfam49-53.fr.

Metz

CLER, Centre lorrain d'évaluation et de réadaptation (CLER), 49, rue Claude-Bernard, 57070 Metz Cedex 3, contact : 03-87-39-88-42.

Poitiers

CRBVTA, Centre régional basse vision et troubles de l'audition, 12, rue du Pré-Médard, 86280 Saint-Benoît, tél. : 05-49-55-21-30.

Ouvertures à l'étude : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Paris, Grenoble, Nîmes ; Normandie et Bretagne.

ANNEXE IV

ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES POUR LA PRISE EN CHARGE
DES PERSONNES ACOUPHÉNIQUES ET/OU HYPERACOUSIQUES
MEMBRES DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES
EN ACOUPHÉNOLOGIE (AFrEPA)

Alsace

Strasbourg

Docteur Dominique Vouges, ORL, 29, rue Joseph-Guerber, 67100 Strasbourg, tél. : 03-88-44-20-12.

Colmar

Docteur Jérôme Raft, ORL, 6, rue Henner, 68000 Colmar, tél. : 03-89-41-06-68.

Mulhouse

Docteur Pierre Saez, ORL, centre hospitalier, service ORL, 20, rue du Docteur-René-Laennec, 68100 Mulhouse, tél. : 03-89-64-62-01.

Aquitaine

Bordeaux

Professeur René Dauman, ORL, CHU Pellegrin, UTAH, place Amélie-Raba-Léon, 33000 Bordeaux, tél. : 05-56-79-55-42.

Pau

Docteur Paul Dufauret, ORL, 45, boulevard Alsace-Lorraine, 64000 Pau, tél. : 05-59-84-84-84.

Centre

Tours

Docteur Soizic Pondaven-Letourmy, ORL, CHU Bretonneau 2, boulevard Tonnelles, 37044 Tours Cedex 9, tél. : 02-47-47-47-35.

Île-de-France

Paris 12^e

Professeur Bruno Frachet, ORL, hôpital Rothschild, 5, rue de Santerre, 75012 Paris, tél. : 01-40-19-36-61.

Paris 15^e

Docteur Alain Londero, docteur Gilles Maman, ORL, hôpital Georges-Pompidou, service ORL, 20, rue Leblanc, 75015 Paris, tél. : 01-56-09-20-00.

Paris 15^e

Docteur Martine Ohresser, docteur Brigitte Branchereau, docteur Alain L'Heritier, ORL, 10, rue Falguière, 75015 Paris, tél. : 01-43-35-35-30.

Paris 19^e

Docteur Annick Blayo, ORL Fondation Rotschild, 25, rue Manin, 75019 Paris, tél. : 01-48-03-68-39.

Combs-la-Ville

Docteur Michel Vertallier, ORL, 17 rue de la Grande-Ferme, 77380 Combs-la-Ville, tél. : 01-60-60-01-19.

Languedoc-Roussillon

Alès

Docteur André Bonnet, docteur Marie-Laure Bonnet, ORL, 42 bis boulevard Gambetta, 30100 Alès, tél. : 04-66-78-72-72.

Nîmes

Docteur Christophe Reynaud, docteur Jacques Aime, ORL, CHU Carémeau, place du Professeur-R.-Debré, 30029 Nîmes, tél. : 04-66-68-68-68.

Perpignan

Docteur Rodolphe Belliato, ORL, 56, boulevard Clemenceau, 66000 Perpignan, tél. : 04-68-34-20-78.

Perpignan

Docteur Robert Gouzy, ORL, 1729, chemin du Mas-Codine, 66000 Perpignan, tél. : 04-68-39-81-81.

Midi-Pyrénées

Toulouse

Docteur Marie-José Fraysse, ORL, CHU Purpan, place Docteur-Baylac, 31000 Toulouse tél. : 05-61-77-77-70.

Nord - Pas-de-Calais

Lille

Docteur Pierre Sagner, ORL, 71, rue de la Louvière, 59800 Lille, tél. : 03-20-55-27-27.

Arras

Docteur Vincent Loche, ORL, 7, rue du Chanzy, 62000 Arras, tél. : 06-80-13-94-42.

Basse-Normandie

Cherbourg

Docteur Alain Seghir, ORL, centre hospitalier public du Cotentin, 46, rue du val-de-Saire, 50100 Cherbourg, tél. : 02-33-20-75-94.

Haute-Normandie

Évreux

Docteur Philippe Brami, docteur Bruno Pannetier, ORL, centre hospitalier, rue Léon-Schwartzberg, 27000 Évreux, tél. : 02-32-33-87-65 – 02-32-33-80-92.

Rouen

Docteur Bruno Pannetier, docteur Francis Gajan, ORL, centre hospitalier Charles-Nicolle, 1, rue de Germont, 76100 Rouen, tél. : 02-32-88-89-90.

Pays de la Loire

Nantes

Docteur Christine Holer-Houdoux, docteur Anne-Sophie Pantin, ORL, Nouvelles cliniques nantaises, 4, rue Éric-Tabarly, 44200 Nantes, tél. : 02-28-25-51-90.

Nantes

Docteur Angélique Charnolé, ORL, centre de consultation Jules-Verne, 49, rue Grandjouan, 44300 Nantes, tél. : 02-40-35-11-35.

Angers

Professeur Jacques Dubin, docteur Nassib Khoury, ORL, CERTA, 4, rue de l'Abbé-Frémond, 49000 Angers, tél. : 02-41-36-36-16.

Picardie

Compiègne

Docteur Jean-Christophe Pichon, ORL, maison médicale, 9, rue Jean-Jacques-Bernard, 60200 Compiègne, tél. : 03-44-20-36-36.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille

Docteur Michel Paolino, ORL, Imerta, hôpital privé Clairval, 7, boulevard du Redon, 13000 Marseille, tél. : 04-91-17-17-22.

Rhône-Alpes

Échirolles

Docteur Alain Attard, ORL, 48, avenue Grugliano, 38130 Échirolles, tél. : 04-56-58-11-50.

Lyon

Docteur Geneviève Lina, ORL, hôpital Édouard-Herriot, 5, place d'Arsonval, 69003 Lyon, tél. : 04-72-11-05-17.

Note : liste disponible sur le site de l'AFrEPA (www.afrepa.org). Décembre 2012.